2007-03868/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Budget du Québec 2003-2004

Un budget qui tient compte des besoins des créatrices, des créateurs et des travailleurs culturels

Québec, le 12 juin 2003 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, souligne l'importance de la place faite, dans ce premier budget libéral, aux créatrices, aux créateurs et aux travailleurs culturels.

Amélioration des conditions socio-économiques des artistes

Madame Beauchamp accueille avec enthousiasme l'offre du ministre des Finances de travailler avec elle à l'amélioration des conditions socio-économiques des personnes qui vivent par et pour l'art : « Je salue mon confrère Yves Séguin qui, sensible aux préoccupations que je lui ai exprimées et aux revendications du milieu, me propose son aide pour apporter les correctifs qui s'imposent afin de créer des conditions qui assureront aux artistes et aux travailleurs du domaine culturel une plus grande sécurité sur le plan économique et de meilleures conditions professionnelles. Je suis confiante quant aux résultats du dialogue entre le ministère des Finances, celui de la Culture et des Communications et le milieu culturel, a-t-elle déclaré. Je vois dans cette initiative le respect des engagements formulés dans la plateforme intitulée *De rempart à tremplin*, présentée en mars dernier. »

15 M$ pour le cinéma et la production audiovisuelle

La ministre veut faire en sorte que la somme de 15 M$ annoncée dans le budget pour appuyer le développement du cinéma et de la production audiovisuelle, permette des actions à très court terme. Tout en reconnaissant le consensus du milieu sur les besoins propres à ce secteur d'activité, Mme Beauchamp s'engage à actualiser la réflexion pour que soit pris en considération le nouveau contexte : nouveau gouvernement, nouveau cadre financier.

En terminant, la ministre Beauchamp se dit satisfaite de la décision du ministre des Finances d'appliquer une diminution deux fois moins importante aux crédits d'impôt du secteur culturel qu'à celle qui est accordée aux autres secteurs d'activité. « Cela témoigne, encore une fois, de la reconnaissance par le gouvernement, de la spécificité des industries culturelles », a-t-elle conclu.

Source :

Isabelle Melançon

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications

Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007